



COMMUNIQUÉ

23 juin 2020

Entente conclue sur une politique d'investissement de 225 M\$ accumulés dans l'ancien Fonds québécois de l'habitation communautaire (FQHC)

Québec, le 23 juin 2020 – À la suite de l'annonce par Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de la conclusion d'une entente portant sur une politique d'investissement en habitation utilisant les sommes accumulés par le Fonds québécois de l'habitation communautaire (FQHC), les trois représentants des organismes contributeurs de ce fonds et membres du comité de cogestion (la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, le Regroupement des offices d'habitation du Québec, le Réseau québécois des OSBL d'habitation), saluent l'adoption de cette nouvelle politique d'investissement.

Élaborée en partenariat dans la dernière année par le comité de cogestion, incluant la Société d'habitation du Québec, cette politique d'investissement en habitation facilitera la préservation et le développement du parc immobilier des organismes contributeurs.

Les représentants des organismes contributeurs prennent note que le gouvernement s'assurera que le programme qui résultera de cette politique d'investissement sera approuvé prochainement et qu'il sera disponible **à l'automne.**

Rappelons que la mission du FQHC, crée en 1997, avait pour objectif de percevoir et distribuer les contributions provenant de tous les organismes propriétaires de logements réalisés et subventionnés par l'entremise des programmes AccèsLogis Québec (ACL), Logement abordable Québec – volet social et communautaire et Achat-rénovation pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif (PARCO).

Le FQHC aura permis d'amasser un fonds de réserve immobilier collectif de plus de 225 millions de dollars. Ces sommes permettront aux organismes contributeurs de rénover le parc existant de logements et de soutenir d'autres initiatives de développement et d'innovation en habitation qu'ils mettront de l'avant. De plus, la garantie de prêts offerte par la SHQ dans le cadre de cette nouvelle politique d'investissement, agira comme un véritable levier multipliant ainsi les investissements des organismes contributeurs à plusieurs milliards de dollars dans l'économie québécoise.

Cette annonce d'aujourd'hui permettra aux organismes contributeurs au FQHC de mieux répondre aux besoins criants en habitation sociale, communautaire et coopérative en contribuant activement à la relance de l'économie et de l'emploi dès l'automne 2020.

-30-

Renseignements :

Confédération québécoise des coopératives d'habitation :
M. Jacques Leclerc, directeur général - 418 648-6758
Réseau québécois des OSBL d'habitation :
Mme Chantal Desfossés, directrice générale - 514 846-0163
Regroupement des offices d'habitation du Québec :
Mme Anne Demers, directrice générale - 418-527-6228